

Les femmes dans le monde agricole

Un quart des exploitations agricoles françaises sont, en 2010, dirigées par des femmes. Celles-ci n'étaient que 8 % en 1970. L'agriculture, traditionnellement considérée comme un métier d'homme, est-elle en train de se féminiser ? Si les chiffres traduisent d'abord une évolution des statuts qui rend le travail féminin, jamais véritablement absent de l'exploitation, aujourd'hui plus « visible », il reste que la part des filles progresse aussi dans l'enseignement agricole, ainsi que dans les installations des moins de 40 ans. Les jeunes exploitantes (chefs d'exploitation et coexploitantes) ont souvent eu des parcours plus variés, et ont une approche de l'activité différente de celle des hommes. Elles rencontrent encore des obstacles et difficultés, que ce soit pour se former, s'installer ou dans l'exercice du métier. Mais elles s'organisent et font entendre leur voix.

L'agriculture a longtemps été considérée comme un métier d'homme, car difficile voire pénible physiquement. Pourtant, les femmes ont toujours travaillé sur les exploitations, mais leur participation n'était pas visible, car non comptabilisée dans les statuts officiels.

Les transformations de la famille et les modifications en profondeur de l'activité agricole ont constitué un cadre favorable à une évolution de la place des femmes en agriculture. Celle-ci a également progressé grâce à la mobilisation d'agricultrices au sein des représentations syndicales, et notamment de la JACF (branche féminine de la jeunesse agricole catholique), créée dès 1933, et la revendication d'une autre place que celle d'aide familiale et de travailleuse invisible.

L'évolution des statuts, avec la création des EARL en 1985 et la loi d'orientation agricole de 1999, instituant le statut de « conjoint collaborateur », ont permis une reconnaissance professionnelle du travail des femmes et une amélioration de leur protection sociale.

Avec le recensement agricole de 2010 (RA 2010), il est possible d'avoir une « photographie » de la place des femmes en agriculture et d'en savoir plus sur elles. L'approche qualitative et les travaux de sociologie rurale offrent aussi d'intéressantes pistes d'interprétation des grandes évolutions. Dans un premier temps, on s'intéressera à la part des femmes dans différentes catégories d'emploi agricole, à leur âge, leur statut, leur spécialisation, etc. (partie 1). On peut également observer des spécificités en termes de choix d'activités ou de pratiques (partie 2). Une analyse des freins et obstacles au développement de l'activité féminine en agri-

culture est également nécessaire (partie 3), avant d'esquisser des perspectives et pistes d'action pour favoriser l'emploi des femmes en agriculture (partie 4).

1 - Portrait des femmes en agriculture en 2010

Un premier constat s'impose : il y a de plus en plus de femmes à la tête des exploitations agricoles. La part de femmes chefs d'exploitation ou coexploitantes est en effet passée de 8 % en 1970 à 27 % en 2010. Toutefois, dans cette catégorie, les femmes sont

Tableau 1 - Part des femmes dans la main-d'œuvre permanente

	Nombre	Part en 2010 (%)	Part en 1970 (%)
Chefs et coexploitants	161 477	27	8
Conjoints actifs non coexploitants	85 692	62	99
Autres actifs familiaux	20 021	29	39
Total population familiale	267 190	33	43
Salariés permanents	39 965	26	10

Source : SSP - Agreste - Recensements agricoles

beaucoup plus fréquemment coexploitantes que chefs d'exploitation. Par ailleurs, les femmes représentent la moitié de l'aide familiale, ainsi qu'un quart des salariés permanents (contre 10 % en 1970).

L'évolution des statuts offerts aux agricultrices a été le moteur, non de la croissance de l'emploi féminin en agriculture, mais de la visibilité de celui-ci. C'est la création, en 1985, des Exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) autorisant, contrairement aux Groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC), les époux à être les seuls associés, qui a été déterminante. Cette nouvelle forme juridique a, selon la sociologue Alice Barthez, « ouvert un espace d'identité *a priori* insoupçonné pour les épouses. (...) En étant juridiquement des associés et pas seulement des époux, les conjoints peuvent organiser leurs relations selon une autre structure que la

seule alliance matrimoniale pour individualiser leurs tâches et leurs responsabilités professionnelles. Là est la version la plus moderne de l'agriculture « métier de couple », au plus près du modèle de la famille contemporaine individualisant chacun de ses membres ». La loi d'orientation agricole de 1999, instituant le statut de « conjoint collaborateur », a permis également une reconnaissance professionnelle du travail des femmes et une amélioration de leur protection sociale. Ce statut, accessible depuis 2005 sans autorisation préalable du chef d'exploitation et étendu aux personnes pacsées, a permis de réduire le nombre de conjointes travaillant sur l'exploitation sans statut.

Un certain nombre de femmes (8 500, selon la MSA), sont cependant encore dans ce cas et par conséquent ne bénéficient ni de protection sociale, ni de droits à la retraite. Selon VIVEA, ces femmes ne sont pas suffisamment

prises en garde et informées des possibilités existantes aujourd'hui en termes de statut.

Parmi les femmes qui sont à la tête d'exploitations agricoles, beaucoup ont en réalité succédé à leur mari au moment du départ à la retraite de celui-ci. Ceci explique qu'un peu plus de 60 % des femmes chefs d'exploitation et coexploitantes aient plus de 50 ans, et que l'âge moyen des exploitants soit plus élevé pour les femmes (53,2 ans) que pour les hommes (49,2 ans).

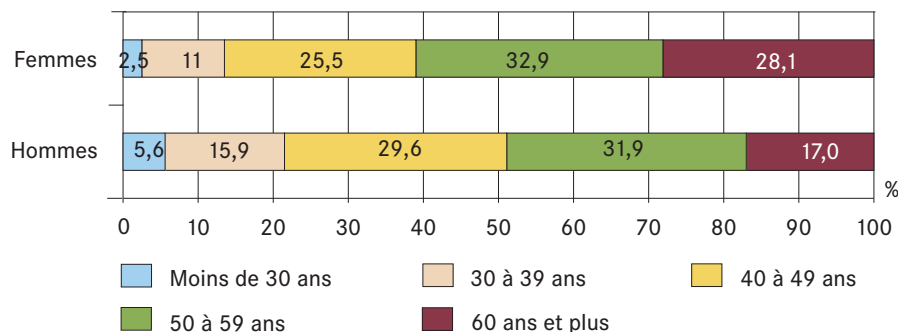
Les femmes âgées de plus de 40 ans s'installent principalement sur des exploitations déjà existantes et auparavant dirigées par un homme. Aussi, nous nous intéresserons par la suite plus particulièrement à la tranche d'âge des exploitants de moins de 40 ans, afin de concentrer l'analyse sur les caractéristiques propres à cette nouvelle génération d'agricultrices, qu'elles soient chefs d'exploitation ou coexploitantes.

Les femmes sont moins souvent installées à titre individuel que les hommes et privilégient les formes sociétaires, notamment les EARL.

Toutefois, il est intéressant de constater que lorsqu'il s'agit d'exploitations dirigées exclusivement par des femmes, la part des exploitations individuelles remonte à 78 %, alors qu'elle n'est que de 56 % pour les hommes dans le même cas. Les formes sociétaires conviennent donc sans doute plus particulièrement aux femmes lorsqu'elles sont installées en couple, pour les raisons que nous avons vues. Les exploitations dirigées exclusivement par des femmes de moins de 40 ans sont plus souvent des petites exploitations (43 %) que des grandes (20 %), à la différence de leurs homologues masculins (graphique 3).

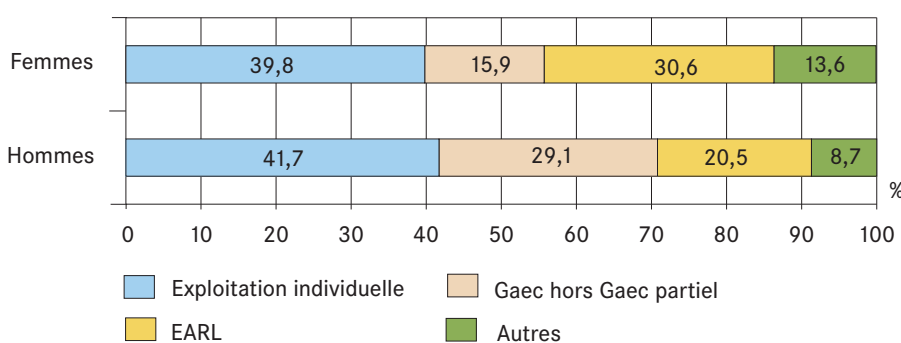
Cela tient notamment aux types de culture ou d'élevage privilégiés par les femmes : en effet, on note une « féminisation » plus élevée dans les exploitations avec ovins, caprins et autres herbivores, où 30 % des chefs d'exploitation et coexploitants sont des femmes, ainsi que dans celles spécialisées

Graphique 1 - Structure par âge des hommes et femmes chefs d'exploitation et coexploitants en 2010



Source : SSP - Agreste - Recensement agricole 2010

Graphique 2 - Répartition des exploitants selon le statut juridique de l'exploitation



Champ : chefs d'exploitation et coexploitants de moins de 40 ans.

Source : SSP - Agreste - Recensement agricole 2010

en maraîchage et horticulture (près de 24 %) et en viticulture (23 %). Or ce sont des exploitations généralement de taille plus petite.

D'où viennent-elles ?

Le mariage n'est plus la seule « porte d'entrée » dans le monde agricole

La grande majorité des agricultrices accède encore au métier par le mariage¹ : parmi les femmes installées en 2006 ou 2007, 82 % étaient des conjointes du précédent chef de l'exploitation et 13 % en étaient des parentes². Mais les agricultrices s'installent également de plus en plus suite à un projet professionnel personnel³.

Inversement, comme l'observent Sophie Dubuisson-Quellier et Christophe Giraud, « non seulement les agriculteurs épousent de plus en plus de femmes qui ne sont pas issues des mondes agricoles, mais celles-ci ne s'engagent ensuite pas nécessairement en agriculture »⁴. En effet, près de trois quarts des jeunes épouses ne travaillent pas sur l'exploitation de leur mari agriculteur. Les conjointes travaillent plus souvent sur les exploitations les plus polyvalentes (du type polyculture élevage) ou dans le cadre de la multifonctionnalité. Elles sont beaucoup moins présentes dans les secteurs plus spécialisés (céréales, grandes cultures) et exercent d'autant plus fréquemment leurs activités professionnelles en

dehors de l'exploitation qu'elles disposent d'un diplôme élevé à valoriser sur le marché du travail.

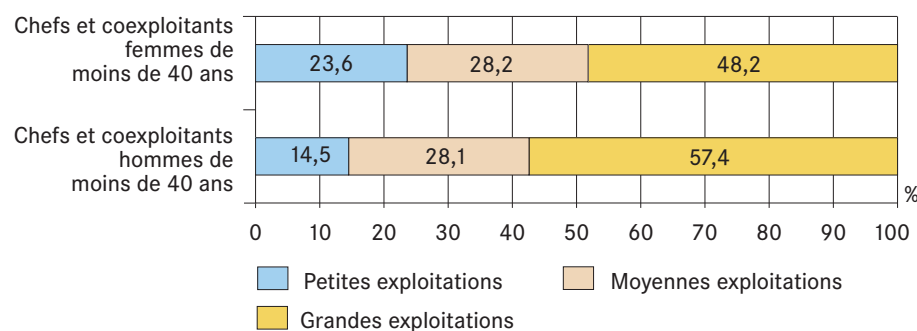
En 2010, 945 exploitantes de moins de 40 ans se sont installées, ce qui représente 24 % des installations des moins de 40 ans. Parmi elles, seulement 28 % ont bénéficié de la DJA, alors que c'était le cas de 39 % des hommes installés du même âge. Ceci s'explique en partie par le fait que les femmes s'installent sur des surfaces plus petites que les hommes : 36 ha en moyenne contre 62 ha, or l'obtention de la DJA est conditionnée à une surface minimale du projet d'installation, déterminée en fonction de la localisation et de la spécialité de l'exploitation. Elles s'installent aussi plus tard : leur âge moyen à l'installation est de 31 ans, celui des hommes 29. Enfin, elles ont moins souvent suivi une formation agricole, condition nécessaire à l'obtention de la DJA.

Formation : le niveau s'élève et la relève se prépare

Le niveau de formation des exploitantes s'est considérablement élevé, comme on peut le voir en comparant la génération des moins de 40 ans et celle des plus de 60 ans.

Aujourd'hui, les jeunes exploitantes sont beaucoup plus souvent diplômées du supérieur que leurs homologues masculins. Ceci est conforme à ce que l'on observe dans le système éducatif en général : les filles en sortent maintenant avec des niveaux de formation en moyenne supérieurs à ceux des garçons⁵.

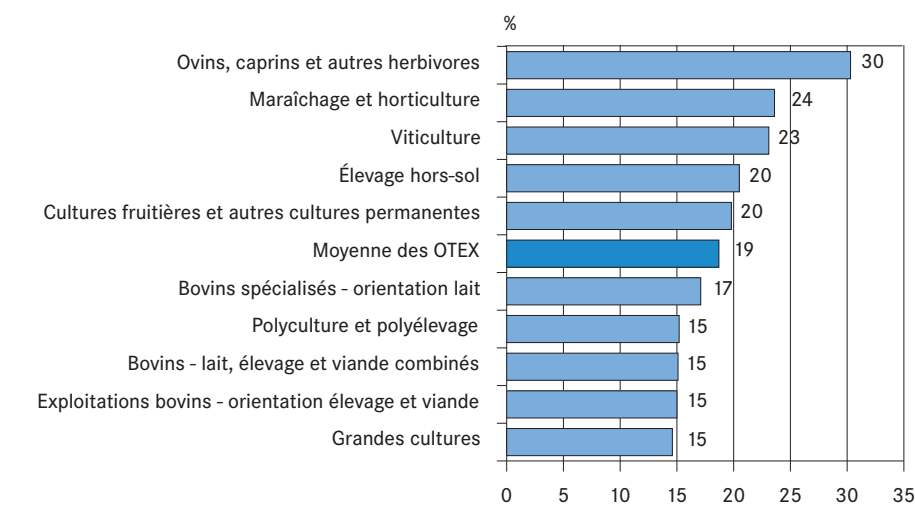
Graphique 3 - Répartition des exploitants selon la taille des exploitations



Champ : chefs d'exploitation et coexploitants de moins de 40 ans.

Source : SSP - Agreste - Recensement agricole 2010

Graphique 4 - Taux de féminisation des OTEX



Champ : femmes chefs d'exploitation et coexploitantes de moins de 40 ans.

Source : SSP - Agreste - Recensement agricole 2010

1. Giraud C., Rémy J., « Les choix des conjoints en agriculture », *Revue d'études en agriculture et environnement*, n° 3, 2008, pp. 21-46.

2. *Agricultrice : un métier qui s'impose à tout petits pas*, Agreste Primeur, n° 223, mars 2009.

3. CNASEA, *L'installation des femmes en agriculture : une évolution significative ?*, 2005. <http://www.asppublic.fr/etudes/l'installation-des-femmes-en-agriculture-une-%C3%A9volution-significative>

4. Giraud C., Dubuisson-Quellier S., « Les agriculteurs entre clôtures et passerelles », in *Les mondes agricoles en politique*, Les presses de Sciences Po, 2010.

5. Rosenwald F., « Filles et garçons dans le système éducatif depuis vingt ans », in *Données Sociales 2006*, Insee.

Il est frappant de constater que près de la moitié des exploitantes de moins de 40 ans ne sont pas passées par l'enseignement agricole, ce qui n'est le cas que d'un cinquième des hommes. Cette proportion décline toutefois avec l'âge : de 86 % des 60 ans et plus à 39,5 % pour les moins de 30 ans. Les femmes installées seules, ou en compagnie d'autres femmes, ont encore moins souvent une formation initiale agricole. En revanche, dans l'ensemble, à tranches d'âge égales, ces femmes sont plus diplômées que la moyenne des exploitantes.

Le niveau de formation initiale des agriculteurs – et notamment celui des agricultrices – s'élève du fait de l'augmentation générale des niveaux de formation dans la société, mais aussi des exigences de plus en plus importantes quant aux diplômes nécessaires pour prétendre aux aides à l'installation.

Les filles progressent tout de même dans les effectifs de l'enseignement agricole (public et privé) où leur part est passée de 39 % en 1990 à 52 % en 2010. Cette féminisation varie cependant selon les secteurs de formation : dans le second degré, elles sont beaucoup plus présentes dans les services (environ 88 % de filles) et la transformation (58,5 %) que dans la production (37 %) ou l'aménagement – travaux

forestiers, paysagers – (11 %) en 2009⁶. Et au sein même des filières de production, si elles sont passées de près de 9 % en 1979 à presque 37 % en 2009, elles restent concentrées dans la production canine et le cheval. Elles sont davantage attirées également par le maraîchage et l'horticulture. D'après les enquêtes de Sabrina Dahache⁷, cela s'expliquerait par le rôle de l'orientation et le fait qu'elles ont été encouragées à s'orienter vers des cursus et des apprentissages perçus comme plus « compatibles » avec leurs qualités féminines, sauf dans le cas de filles issues de fratries féminines ou de filles uniques.

2 - Les spécificités du métier d'agricultrice

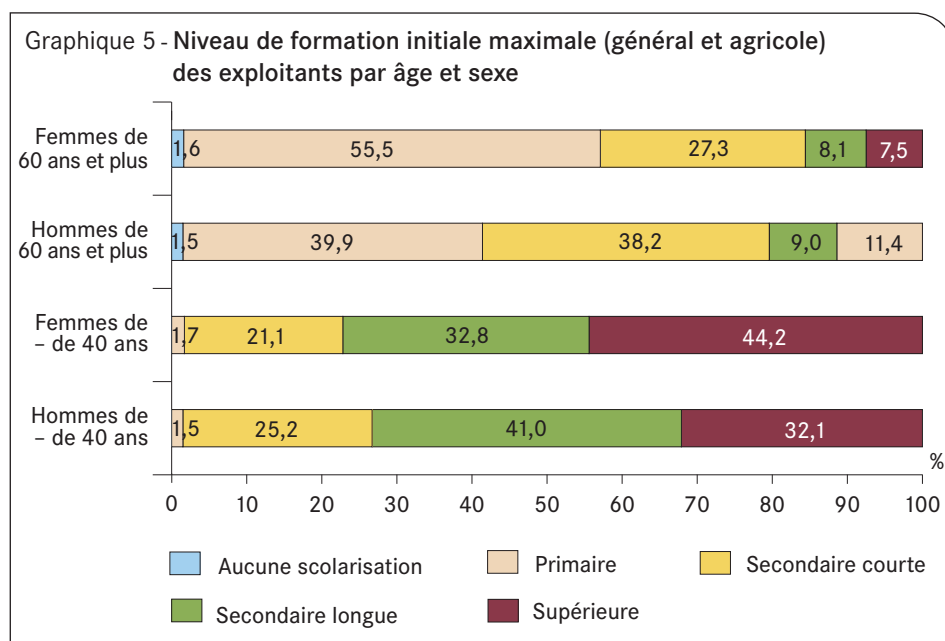
Les femmes prennent de plus en plus des responsabilités dans l'agriculture, qu'elles soient installées seules ou en couple. Dès lors, on peut se demander si leur façon de pratiquer l'activité est différente et si leurs choix sont marqués par une spécificité. L'étude des données du RA 2010 nous renseigne sur ces questions, en prenant comme point de comparaison les exploitations « exclusivement masculines » (dirigées par des hommes seuls ou avec d'autres hommes) et les exploitations « exclusi-

vement féminines » (dirigées par des femmes seules ou avec d'autres femmes), dont les chefs d'exploitation ont moins de 40 ans. Dans la suite de cette analyse, nous utiliserons les termes d'« exploitations masculines » et « exploitations féminines » pour nous référer à celles-ci.

Les femmes, forces motrices pour le développement de nouvelles activités

De leur propre initiative, de nombreuses agricultrices se sont souvent créées une activité indépendante, en réponse au besoin d'avoir quelque chose en propre sur l'exploitation. L'accueil à la ferme, la transformation et la vente directe des produits fermiers sont ainsi plus souvent assurés par elles⁸.

Les exploitations féminines ont plus souvent recours à la vente en circuits courts que les exploitations masculines (20 % contre 15,8 %). Les femmes sont souvent à l'initiative de marchés de proximité qui les placent directement au contact des consommateurs. De même, elles pratiquent davantage la diversification (15,9 %, contre 13,8 %), et lorsqu'elles le font, c'est plus souvent à titre principal que les hommes. Elles proposent ainsi deux fois plus souvent un hébergement touristique que les exploitations masculines, et 4,8 % proposent des activités de loisir contre seulement 0,8 %. En Italie, le développement de l'agrotourisme s'est ainsi traduit par une féminisation forte de l'agriculture⁹. Comme l'explique Sophie Louargant, auteur d'une thèse sur *L'approche de genre pour relire le territoire* (2003) : « le tourisme rural est révélateur de la capacité des femmes à interagir entre les individus et dévoile un nouveau potentiel pour catalyser les énergies existantes sur un territoire.



Source : SSP - Agreste - Recensement agricole 2010

6. Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER), ministère de l'Agriculture, *Panorama de l'enseignement agricole 2010*.

7. Dahache S, « La singularité des femmes chefs d'exploitation », dans *Les mondes agricoles en politique*, Presses de Sciences Po, 2010.

8. Giraud C, *Chambres d'hôtes à la ferme et autonomie de la femme en agriculture*, thèse de sociologie, Paris 5, 2001.

9. *Sillons d'Europe*, n°121, novembre 2009.

Plus encore, ce sont les capacités à mobiliser des réseaux et à les mettre en mouvement qui apparaissent comme une source d'innovation ».

Les femmes, plus engagées dans l'agriculture biologique et les produits sous signes de qualité ?

Dans la société en général, les femmes auraient, d'après différentes enquêtes et sondages d'opinion, une sensibilité à l'environnement plus forte. Elles sont particulièrement soucieuses de fournir des aliments de qualité à leurs proches et très engagées dans l'éducation alimentaire de leurs enfants, à qui elles veulent, de plus, transmettre un environnement préservé. Cela se traduit par le fait qu'il y a plus de consommatrices de produits biologiques (45 %) que de consommateurs (34 %) ¹⁰.

Cette sensibilité particulière conduit-elle les agricultrices à s'inscrire davantage dans des démarches de certification des exploitations en agriculture biologique ? Parmi les moins de 40 ans, la proportion d'exploitations « féminines » certifiées bio (6,9 %) est effectivement un peu plus élevée que celle d'exploitations « masculines » (5,3 %).

Conditions et pratiques du travail

Les métiers de l'agriculture imposent beaucoup de contraintes : pénibilité physique, astreintes, temps de travail important, etc. ¹¹ Comment les femmes

gèrent-elles ces contraintes ? Réussissent-elles à mettre en place des adaptations ? On peut déjà noter qu'à l'image de ce qui se passe dans les autres professions, le temps partiel concerne davantage les agricultrices que les agriculteurs : la moitié des femmes exploitantes de moins de 40 ans sont à temps partiel, alors que ce n'est le cas que d'un tiers des hommes.

Les services qui assurent le remplacement de leurs adhérents en cas de maladies, d'accidents, de congé maternité, de formation, mais également lorsque ceux-ci désirent prendre des congés, peuvent permettre d'assouplir les conditions de travail et de vie des agriculteurs. Pour autant, les femmes de moins de 40 ans qui dirigent seules, ou avec d'autres femmes, une exploitation ont, dans l'ensemble, eu moins souvent recours en 2010 à ces services que les hommes (5,4 % contre 8,4 %). Cependant, pour celles qui l'ont fait, le nombre de jours de remplacement était beaucoup plus élevé (55 jours contre 15 jours pour les hommes), ce qui est peut-être en lien avec les congés maternité. Elles ont par contre eu davantage recours aux CUMA que les hommes (1,2 % contre 0,9 %).

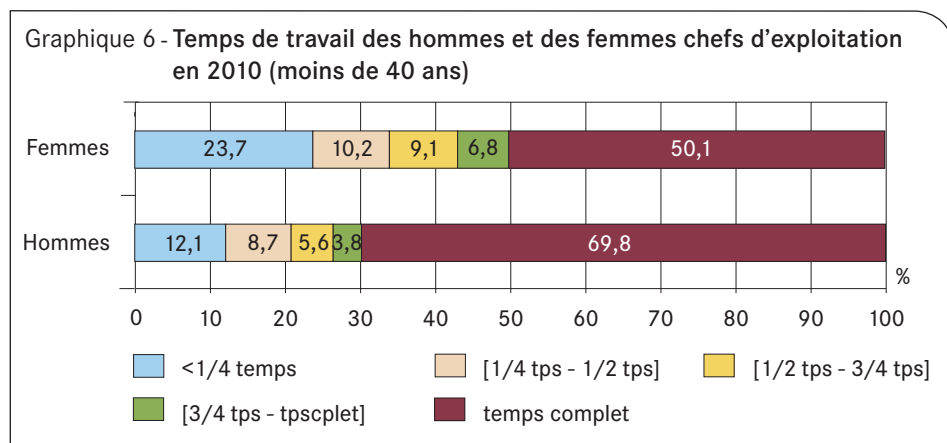
Malgré des situations très variées, le travail en agriculture comporte souvent des risques professionnels importants. Dominique Jacques-Jouvenot et Jean-Jacques Laplante ¹² ont mis en évidence les différences entre hommes et femmes à cet égard. D'après les données de la MSA, si les hommes sont plus touchés par les accidents du travail (76 cas pour 1 000 pour les hommes, 33

pour les femmes chez les non salariés ; respectivement 47 et 19 pour les salariés), les femmes déclarent plus souvent des maladies professionnelles (2,43 pour 1 000 contre 1,77 pour les hommes non salariés ; respectivement 2,15 et 1,33 pour les salariés), essentiellement des troubles musculo-squelettiques. Cela s'explique, selon les auteurs, par le type de tâches effectuées, mais aussi par les différences d'approche entre les sexes : les hommes seraient dans le déni du risque, alors que les femmes seraient plus sensibles à la maladie et à la prévention, pour elles-mêmes mais aussi pour leurs maris ou leurs enfants.

Des compétences et une sensibilité différentes

Enfin, comme on l'a vu dans la partie I, les femmes s'installent généralement plus tard que les hommes, après avoir eu une formation non agricole et parfois une activité salariée dans un autre secteur. La nouvelle génération d'agricultrices a ainsi fréquemment acquis, au cours de ces expériences, des compétences importantes pour la gestion de l'exploitation : l'art de la négociation avec les organisations agricoles, une aisance plus grande dans les démarches administratives, le rapport au public... compétences qui font parfois défaut aux hommes plus centrés sur la production. Or, ces compétences sont au cœur du métier d'agriculteur de demain.

Selon Michèle Salmona ¹³, les agricultrices françaises, durant les cinquante dernières années, malgré les difficultés de leur condition de femmes et de rurales, grâce aux stratégies individuelles et collectives qu'elles ont élaborées et déployées, sont en réalité, du



Source : SSP - Agreste - Recensement agricole 2010

10. CSA/Agence bio, *Baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France*, édition 2011.

11. Voir Centre d'études et de prospective, *Le monde agricole en tendances*, La Documentation française, 2012.

12. Jacques-Jouvenot D., Laplante J-J, *Les maux de la terre. Regards croisés sur la santé au travail en agriculture*, Editions de l'Aube, 2009.

13. Salmona M., « Des paysannes en France : Violences, ruses et résistances », *Les Cahiers du genre*, 2003.

moins pour une part d'entre elles, en pointe dans les mouvements d'idées liés au développement durable ou qui promeuvent des modes d'organisation originaux basés sur une solidarité étroite avec les associations de consommateurs, et l'expérimentation des choix techniques et économiques. Elles occupent une position clé dans l'acceptation sociale de l'agriculture, l'innovation, le rapport entre alimentation et santé, estime encore le sociologue Roger Le Guen¹⁴. Elles ont leur propre conception du métier, conception qui pourrait « contaminer » les hommes agriculteurs tant elle semble en phase avec les nouvelles attentes adressées à l'agriculture.

Toutefois, l'accès des femmes au secteur agricole n'est pas aisé, et elles rencontrent encore davantage d'obstacles que les hommes, notamment pour s'installer.

3 - Les difficultés rencontrées par les agricultrices

Dès la formation des jeunes agricultrices, des inégalités ou du moins des disparités se font jour entre les filles et garçons. Ces inégalités se retrouvent dans la formation continue, et lors de l'installation dans l'accès au foncier, ainsi qu'aux capitaux nécessaires.

Formation initiale et continue : les inégalités cachées

Sabrina Dahache et Annie Rieu observent des disparités entre les hommes et les femmes au niveau de leur formation en agriculture, de leur mode d'entrée dans la profession agricole et dans leur carrière professionnelle. Le poids des normes sociales est encore très fort : « même si les femmes interrogées ont eu parfois des vellétés d'installation en agriculture au cours de leur adolescence, elles ont souvent été découragées par leurs mères et invitées à s'engager dans des carrières professionnelles qui sont supposées convenir à leur sexe » (dans les fratries mixtes). En revanche, « l'absence de garçon dans la fratrie a favorisé une socialisation appropriée au domaine de l'agriculture, notamment pour les aînées » et « l'on constate que les pères ont formulé des ambitions sociales et professionnelles pour ces dernières, comme pour un garçon, dans la perspective de la pérennisation de l'exploitation agricole »¹⁵.

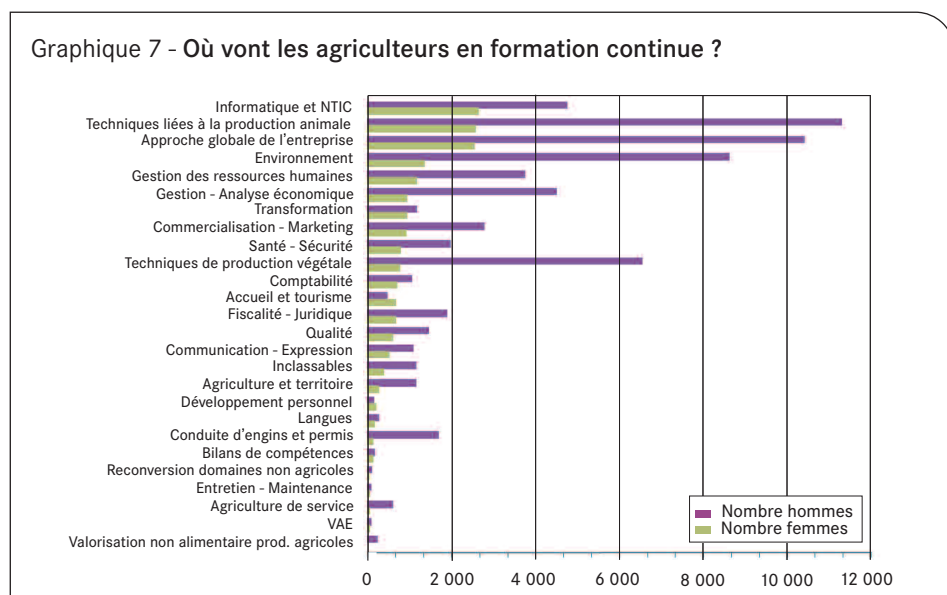
Comme nous l'avons déjà mentionné, même au sein de l'enseignement agricole, elles se trouvent souvent orientées vers les filières de services. Selon S. Dahache, « cette mise à l'écart des filles se manifeste également dans les règlements internes sur les stages de

formation en entreprise agricole. Celles-ci se voient interdire l'accès à un certain nombre d'outils agricoles (...) il arrive parfois que les enseignants et les maîtres de stage refusent de les voir entrer dans les stabulations libres (élevage de bovins, etc.) »¹⁶.

Des inégalités existent également au niveau de la formation continue. Ainsi, alors que les femmes représentent près de 30 % des contributeurs du fonds d'assurance formation VIVEA en 2009, seulement 8,6 % d'entre elles accèdent à la formation, contre 13,5 % pour les contributeurs masculins¹⁷. Toutefois, les inégalités d'accès à la formation varient énormément d'un territoire à l'autre et d'une production à l'autre.

L'imbrication des temps professionnels et familiaux demande aux femmes un réel effort de réorganisation pour partir en formation, d'autant qu'elles assurent encore la majorité des tâches domestiques¹⁸. En général, elles partent en formation au moment de l'installation, elles diminuent leur recours à la formation au moment des investissements dans l'outil de travail et avec la présence d'enfants en bas âge, et elles reprennent plus ou moins ensuite. Les cinq thèmes de formation les plus suivis par les hommes sont les mêmes, à une exception près : la gestion des ressources humaines est remplacée par les techniques liées à la production végétale.

VIVEA rappelle que le rôle de la formation professionnelle va au-delà de la simple acquisition de compétences : c'est un moment privilégié pour acquérir ou réaffirmer une identité d'agricultrice, pour échanger avec d'autres et pour acquérir le cas échéant une



Source : Vivea

14. Le Guen R., Communication au Congrès « Femmes de la terre et de la mer », 2012.

15. Rieu A., Dahache S., « S'installer comme agricultrice : sur la socialisation et la formation sexuée en agriculture », dans *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement*, n° 88, 2008, pp. 1-94.

16. Dahache S, *op. cit.*, 2010.

17. Oxymore, VIVEA, *La grande diversité des usages de la formation par les agricultrices. Une étude-action sur l'accès des agricultrices à la formation continue*, 2011. http://www.vivea.fr/internet/pages/Documents/thematique/vivea_rapport_femmes_formation_oxymore_2011.pdf

18. *Depuis 11 ans, moins de tâches ménagères, plus d'Internet*, INSEE Première n° 1377, novembre 2011. http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=i13777#inter3

certaine autonomie vis-à-vis de l'époux. Un objectif d'un taux d'accès à la formation des contributrices de 11 % a été fixé dans une convention signée avec le Fonds social européen.

L'accès aux moyens de production : le parcours d'obstacles

Compte tenu du poids du référentiel masculin en agriculture, les différents mécanismes d'accès aux moyens de production restent défavorables aux femmes. Alice Barthez, dans son étude sur le patrimoine foncier des agriculteurs vivant en couple¹⁹, montre que les femmes ont peu de biens fonciers en propre. Selon la tradition, l'homme hérite de ses parents et la femme épouse un agriculteur. Quand elles ont un père agriculteur, l'héritage leur est défavorable, sauf en l'absence de frère disposé à reprendre l'exploitation. Bien que le marché du foncier soit relativement ouvert aux femmes, il reste néanmoins plus accessible aux hommes et la préférence des propriétaires fonciers et des cédants va vers des acquéreurs masculins (Dahache).

L'accès aux prêts bancaires n'est pas non plus chose aisée pour les femmes, d'autant plus qu'elles manquent de ressources propres. L'effort à fournir pour convaincre les banquiers est important car ces derniers émettent souvent des réserves sur la viabilité et la pérennité des projets d'installation. Ainsi, les femmes doivent user de stratégies diverses pour obtenir les crédits nécessaires à leur installation : caution des beaux-parents, emprunt des matériels agricoles auprès des coopératives, etc.

Enfin, les obstacles peuvent être d'ordres culturels ou psychologiques. Selon une étude commanditée par le MAA-PRAT²⁰, la plupart du temps, les femmes, quand elles ne sont pas les épouses des agriculteurs, sont assez mal accueillies dans les métiers de l'agriculture. L'argument le plus souvent avancé est celui de leur supposée faiblesse physique. Pourtant, les interviewées montrent comment elles sont capables de s'adapter aux tâches physiquement difficiles. À leur entrée dans le métier, presque toutes passent une période de test où elles sont guettées

sur des tâches, comme la conduite du tracteur par exemple. Mais elles s'en acquittent aussi bien que les hommes, gagnant par là leur légitimité. La mécanisation permet d'autre part de réduire la nécessité du recours à la force physique, toutefois les outils ne sont pas toujours adaptés à la morphologie féminine. Lors du SIMA (salon international du machinisme agricole) 2011, où le stand « Femmes en agriculture » a été inauguré, une conférence portait justement sur ce sujet.

Un équilibre vie familiale/ vie professionnelle à conquérir

Difficulté de concilier vie familiale et vie professionnelle, imbrication des tâches : ce qui est vrai pour la majorité des femmes actives l'est particulièrement pour les agricultrices, d'autant que pour elles les temps professionnels et domestiques se chevauchent souvent. Par exemple, les heures de traite correspondent au moment de la préparation des enfants pour le départ de l'école.

Or, leurs attentes et besoins sont de plus en plus semblables à ceux des autres professions : gardes d'enfants, prise en charge de personnes dépendantes, départs en vacances, etc. Pour répondre à ces besoins, la MSA colla-

Groupes féminins, réseaux, livres, documentaires : les femmes s'organisent et veulent changer leur image

Dans les années 1970, des groupements de vulgarisation agricole (GVA) ont été mis en place. La plupart étaient mixtes, mais les femmes agricultrices, animées par les conseillères agricoles, se réunissaient par ailleurs en GVA féminins. Ces lieux de parole, hors de la présence des maris, permettaient à ces agricultrices d'échanger d'une part sur des thématiques qui leur étaient propres en tant que femmes et, d'autre part, sur les thèmes professionnels qui étaient ensuite traités dans le GVA mixte. Aujourd'hui, de nombreux réseaux féminins existent, dont certains à présent utilisent les réseaux sociaux : ainsi, depuis décembre 2011, le groupe régional des agricultrices de la région Bretagne a créé sa page Facebook « Agricultrice de Bretagne », qui permet à chacune de ses membres d'échanger des informations, débattre et faire des commentaires. De même, sept groupements féminins de développement agricole de l'Allier, soit 350 agricultrices, présentent leurs activités sur un blog (<http://fdgeda03allier.canalblog.com/>) et ont édité un livre, *Je suis agricultrice aujourd'hui*, qui décrit avec des témoignages la place de la femme en agriculture.

bore avec les collectivités locales et la CNAF pour développer des structures d'accueil de la petite enfance, des micro-crèches, structures dont le milieu rural est moins bien doté que le milieu urbain.

4 - Prospective et prolongements

Plus de femmes demain dans l'agriculture ?

Il existe peu de travaux de prévisions sur le nombre ou la part des femmes dans l'agriculture. Si François Lefebvre du CNASEA anticipe une part des femmes qui atteindrait un tiers des chefs d'exploitation à l'horizon 2020, Alain Pelc (MSA) prévoit au contraire une part stable ou en baisse, du fait de la diminution des transferts entre époux au moment des départs à la retraite. Certaines tendances lourdes à l'œuvre dans l'agriculture française ne sont pas favorables aux femmes²¹ : ainsi, la tendance à l'agrandissement des structures de production leur rend plus difficile l'accès au foncier. De même, la mécanisation croissante exige des niveaux d'investissements de plus en plus élevés, alors que les femmes disposent de moins de capitaux et peuvent moins facilement emprunter. En revanche, le développement des formes sociétaires, les coopératives d'activité et d'emploi, qui permettent des formes et des rythmes de travail choisis, en améliorant l'équilibre vie privée/vie professionnelle, peuvent faciliter l'entrée des femmes dans le monde agricole.

Le projet de réforme de la Politique agricole commune, tel qu'il a été présenté par la Commission européenne en octobre 2011, en instaurant un paiement progressivement harmonisé à l'hectare, pénaliserait les exploitantes

19. Barthez A., « Le patrimoine foncier des agriculteurs vivant en couple », *Agreste cahiers* n° 17-18, 1994.

20. *Obstacles au travail des femmes dans le secteur agricole. Freins et difficultés rencontrés par les femmes dans l'exercice de leurs activités professionnelles*, Paris, Editions du CNRS, 2004, 146 p. <http://www.agronaute.com/dossiers/societe/biblio/obstacle.pdf>

21. Centre d'études et de prospective, *Le monde agricole en tendances*, La Documentation française, 2012.

installées majoritairement sur des surfaces plus petites que les hommes. En revanche, les mesures en faveur des circuits courts, de la diversification, du tourisme rural, pourraient profiter aux femmes. La façon dont les autres secteurs de l'économie vont évoluer aura également un impact sur l'attraction exercée par le secteur agricole sur les femmes : ainsi on sait que les emplois d'aide à la personne, de même que les métiers liés à la santé, devraient connaître, du fait du vieillissement de la population, une expansion importante²², et encore plus en zones rurales. Or ces métiers sont souvent occupés par des conjointes d'agriculteurs. Inversement, un chômage important en milieu rural pourrait inciter ces dernières à développer leur propre activité sur l'exploitation, comme cela s'observe actuellement en Grèce ou en Espagne.

Femmes et agriculture en Europe

En Allemagne, où 39 % des actifs du secteur agricole étaient des femmes en 2007, de nombreuses organisations issues d'initiatives institutionnelles (au niveau fédéral et régional), sociales ou locales, ont été créées pour favoriser l'accès des femmes à la formation initiale et continue, la création d'activités indépendantes, l'accès aux nouvelles technologies de l'information, etc... Certains Länder ont par ailleurs mis en place des programmes d'aide spécifiques aux femmes, comme le Bade-Wurtemberg, qui soutient les aides à la création d'activités indépendantes jusqu'à 80 000 euros. En Espagne, où l'égalité hommes-femmes est un enjeu majeur, avec un ministère dédié, l'activité agricole féminine est promue par différentes actions ciblées, comme des mesures d'appui spécifiques pour les subventions en matière de contrats pour les assurances agricoles, ou encore des critères particuliers pour le barème d'attribution de quotas, mais aussi des aides particulières en cas de renouvellement de machines agricoles. La mesure phare est l'adoption d'un décret sur la co-titularité des exploitations agricoles, dispositif qui permet aux femmes actives dans le secteur agricole de disposer des mêmes droits que leur conjoint, à la fois en termes de protection sociale mais aussi pour ce qui est des quotas, des DPU ou des aides de la PAC.

En Italie, où une entreprise agricole sur trois est dirigée par une femme, le ministère de l'agriculture a créé en 1997 l'ONIFLA, un observatoire national sur l'entrepreneuriat et le travail féminin. Les organisations syndicales agricoles ont elles-mêmes des structures internes qui s'intéressent au travail féminin dans l'agriculture. Par ailleurs, la majeure partie des plans de développement ruraux régionaux italiens mis en place contiennent des mesures qui aident les femmes à accéder à des financements leur permettant de développer l'agrotourisme, de se lancer en agriculture biologique ou d'introduire de nouvelles technologies.

Source : *Sillons d'Europe*, n° 121, novembre 2009

Pistes d'action pour favoriser l'installation des femmes en agriculture

Les femmes ne reviendront en nombre sur les exploitations que si l'entreprise agricole modifie son organisation du travail et leur propose une place et un statut respectueux de la parité. Des mesures sont nécessaires au niveau de l'enseignement agricole et de l'orientation, pour éviter de décourager les filles qui veulent s'orienter dans les filières de production. De la même façon, dans la formation continue, les organismes prestataires éviter de cibler et « sexuer » leurs offres de formation.

Au niveau de l'installation, étant donné les obstacles identifiés, des mesures spécifiques pour favoriser l'accès au foncier et aux capitaux sont déjà expérimentées. Les agricultrices peuvent ainsi avoir recours au Fonds de garantie pour la création, la reprise, le développement d'entreprise à l'initiative des femmes (FGIF), fonds qui encourage celles qui souhaitent créer, reprendre ou développer une entreprise, en facilitant leur accès à un prêt bancaire. Cette garantie bancaire cautionne jusqu'à 70 % d'un emprunt minimum de 5 000 euros, dans la limite de 27 000 euros de montant garanti.

D'autre part, le Prix Départemental des femmes en Agriculture, un concours lancé en 2001 par des Délégations régionales aux droits des femmes et à l'égalité et des Directions régionales de l'agriculture et de la forêt, vise à promouvoir et valoriser des femmes chefs d'entreprises agricoles. Ce prix cible aussi bien les femmes en cours d'installation que celles ayant une exploitation depuis deux ans maximum. Les candidates sont évaluées sur leur parcours personnel, leur motivation, l'impact de leur installation sur l'environnement (écologique, sociétal ou socio-économique), l'innovation de leur projet en matière technique, de diversification ou de production atypique, et la viabilité de leur activité. En 2011, il a été organisé en Lozère, Mayenne et

dans l'Eure. Ces départements ont également rédigé des Guides pratiques pour les femmes en agriculture.

* *
*

Grâce à leurs efforts de formation, à leur travail et à leurs prises de responsabilité dans des productions qu'elles ont contribué à créer, mais aussi grâce à des nouveaux outils juridiques comme l'EARL, la place des femmes en agriculture a notablement évolué, même si elles restent peu représentées dans les organisations professionnelles et les syndicats. A l'image de ce qui se passe dans d'autres métiers considérés comme masculins, la féminisation de l'agriculture en transforme également les pratiques et les conditions de travail. La sociologue Rose-Marie Lagrave avance même que les femmes « apparaissent comme les nouveaux agents de mutation du monde rural, en reconvertissant une fraction du secteur agricole en secteur de services »²³. Sabrina Dahache²⁴ estime également qu'« elles impulsent une nouvelle dynamique, créant une rupture avec les règles dominantes ». À l'heure où le vieillissement marque les exploitants agricoles et où le renouvellement des générations est problématique, favoriser l'installation des femmes en agriculture permettrait de pérenniser les exploitations et, peut-être, d'apporter un certain renouveau dans le secteur.

Céline Laisney

Chargée de mission Veille
Centre d'études et de prospective
avec la participation
de **Jérôme Lerbourg**, SSP

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire
Secrétariat Général

Service de la statistique et de la prospective

Centre d'études et de prospective

12 rue Henri Rol-Tanguy

TSA 70007

93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex

Tél. : 01 49 55 85 05

Sites Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

www.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald

Rédacteur en chef : Bruno Héral

Mel : bruno.herault@agriculture.gouv.fr

Tél. : 01 49 55 57 43

Composition : SSP Beauvais

Dépôt légal : À parution © 2012

22. Centre d'analyse stratégique, Les métiers en 2020, à paraître.

23. Op. cit., Editions du CNRS, 2004.

24. Dahache S, op. cit., 2010.